



Soulte sur bien immobilier

Par **VOSS CHRISTOPHE**, le **21/06/2017** à **17:02**

Bonjour, dans le cadre de mon divorce à l'amiable, j'aimerais connaître le montant de la part qui revient à madame en ce qui concerne notre habitation principale que je souhaite conserver.

Valeur de la maison après estimation: 315000€

Montant du prêt restant à déduire: 110000€

Soit 205000€ à partager.

Je possédais un apport de 70000€ provenant de la vente de mon appartement et madame a reçu 15000€ par donation de ses parents.

Merci d'avance car chacun me raconte autre chose.

Par **youris**, le **21/06/2017** à **19:59**

bonjour,

il appartient à votre ex future épouse de fixer le prix de la part qu'elle accepte de vous vendre et de trouver un accord.

salutations

Par **VOSS CHRISTOPHE**, le **22/06/2017** à **06:32**

Bonjour, certes oui c'est elle qui peut décider du montant, mais n'y a t'il pas une base de calcul avec les éléments chiffrés dont je dispose. Valeur de la maison moins déduction du prêt et apport de l'un et de l'autre ?

Merci d'avance de votre réponse

Christophe